

Conseil Municipal du 18 Février 2013

Compte-rendu

Etaient présents : BONAVENTURE Alain, CLARY Bernard, EMIN Bernard, MARTINOD Christian, MATHIEU Frédéric, RAFFORT Lionel, ROTHAN Gabrielle, TERRIER Jean-Luc, THOLLON Béatrice.

Etaient absents ou excusés : BIC Vincent, BONAZZI Roger, DELETRAZ Julien, DURET Chantal, MARTINOD Marie-Christine

Pouvoirs : BONAZZI Roger avait donné pouvoir à RAFFORT Lionel, DURET Chantal à TERRIER Jean-Luc, MARTINOD Marie-Christine à THOLLON Béatrice.

En début de séance, les membres du Conseil Municipal APPROUVENT à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 4 février 2013 et signent le registre des délibérations. Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, Christian MARTINOD.

1) Compte de gestion du Receveur de l'exercice 2012 - Budget Général

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice 2012 a été réalisée par le Receveur et que le compte de gestion du budget général établi par ce dernier est conforme au compte administratif élaboré par la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du Receveur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** des membres présents et représentés le Compte de Gestion du budget général du Receveur de l'exercice 2012.

2) Compte Administratif 2012 – Budget Général

Le Compte Administratif 2012 du budget général est présenté aux membres du Conseil Municipal, ci-dessous résumé :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		543 968.67	0.00	239 748.95	0.00	783 717.62
Opérations sur l'exercice	1 528 011.28	2 224 597.89	1 047 214.15	642 737.83	2 575 225.43	2 867 335.72
TOTAUX	1 528 011.28	2 768 566.56	1 047 214.15	882 486.78	2 575 225.43	3 651 053.34
Résultats de clôture		1 240 555.28	164 727,37			1 075 827,91
Restes à réaliser			962 350.79	125 000.00	962 350.79	125 000.00
TAUX CUMULES		1 240 555.28	1 127 078.16	125 000.00	962 350.79	1 200 827.91
Résultats définitifs		1 240 555.28	1 002 078.16			238 477.12

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte Administratif de l'exercice 2012 du budget général.

3) **Affectation du résultat du Compte Administratif du budget général – Exercice 2012**

1) Résultats constatés :

Section d'Investissement : - **164 727.37 €**
 Section de Fonctionnement : + **1 240 555.28 €**

2) Situation d'Investissement :

Résultat de clôture reporté en Investissement	:	- 164 727.37 €
Restes à réaliser Dépenses	:	- 962 350.79 €
Soit		-1 127 078.16 €
Restes à réaliser Recettes	:	+ 125 000.00 €
Résultat compte tenu des Restes à Réaliser	:	-1 002 078.16 €

3) Besoin de financement : 1 002 078.16 €

4) Affectation du résultat de fonctionnement :

Compte tenu de ces éléments, la commission Finances propose d'affecter les résultats de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- **1 002 078.16 €** en réserves (compte 1068), à titre obligatoire, pour couvrir le besoin de financement de la section investissement
- **238 477.12 €** en report à nouveau (compte R002 Résultat de fonctionnement reporté) en recette de fonctionnement permettant de financer les nouvelles dépenses de fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** des membres présents et représentés l'affectation des résultats 2012 du budget général telle que proposée ci-dessus.

4) **Compte de gestion du Receveur de l'exercice 2012 - Budget annexe de l'Eau**

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice 2012 a été réalisée par le Receveur et que le compte de gestion du budget de l'eau établi par ce dernier est conforme au compte administratif élaboré par la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du Receveur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** des membres présents et représentés le Compte de Gestion du budget annexe de l'Eau du Receveur de l'exercice 2012.

5) **Compte Administratif 2012 – Budget annexe de l'Eau**

Le Compte Administratif 2012 du budget annexe de l'Eau est présenté aux membres du Conseil Municipal, ci-après résumé :

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		85 277.27		125 486.79		210 764.06
Opérations sur l'exercice	334 926.33	456 152.70	81 684.22	140 279.51	416 610.55	596 432.21
TOTAUX	334 926.33	541 429.97	81 684.22	265 766.30	416 610.55	807 196.27
Résultats de clôture		206 503.64		184 082.08		390 585.72
Restes à réaliser			170 549.77	0.00	170 549.77	0.00
TAUX CUMULES		206 503.64	170 549.77	184 082.08	170 549.77	390 585.72
Résultats définitifs		206 503.64		13 532.31		220 035.95

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** le Compte Administratif de l'exercice 2012 du budget de l'eau.

6) **Affectation du résultat du Compte Administratif du budget annexe de l'Eau – Exercice 2012**

1. Résultats constatés :

Section d'Investissement : + **184 082.08 €**

Section d'exploitation : + **206 503.64 €**

2. Situation d'Investissement :

Résultat de clôture reporté en Investissement : + 184 082.08 €

Restes à réaliser Dépenses : - 170 549.77 €

Soit + 13 532.31 €

Restes à réaliser Recettes : + 0.00 €

Résultat compte tenu des Restes à Réaliser : + 13 532.31 €

3. Besoin de financement : 0 €

4. Affectation du résultat d'exploitation :

Compte tenu de ces éléments, la commission Finances propose d'affecter les résultats d'exploitation ainsi qu'il suit :

- **206 503.64 €** en report à nouveau (compte R002 Résultat de fonctionnement reporté) en recette d'exploitation permettant de financer les nouvelles dépenses d'exploitation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** des membres présents et représentés l'affectation des résultats 2012 du budget annexe de l'eau telle que proposée ci-dessus

7) **Secteur de ROSSAND : Pose de conduite d'eaux pluviales et d'eau potable - Réalisation d'un groupement de commandes avec le Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy (SILA)**

Monsieur le Maire rappelle que le S.I.L.A. doit réaliser prochainement la desserte en Eaux Usées du secteur de ROSSAND.

Par ailleurs, la Commune de Villaz a prévu de réaliser la pose d'une conduite d'Eaux Pluviales et le renforcement du réseau d'eau Potable.

Aussi, il apparaît opportun dans le but d'optimiser l'exécution des travaux et de limiter la durée du chantier, de coordonner les différentes opérations et de confier l'ensemble des travaux à la même entreprise, après consultation selon la procédure adaptée, en recourant à la procédure du groupement de commandes, prévu à l'article 8 du Code des Marchés Publics entre le SILA et la Commune de Villaz.

Pour la commune de Villaz, Maître d'ouvrage des travaux d'assainissement pluvial, l'estimation des travaux s'élève à 27 304,00 € H.T. et celle de l'eau potable à 60 996,50 € H.T. Il est précisé que la maîtrise d'œuvre de ces travaux sera assurée par les Services Techniques de la Commune.

Il est rappelé que, par délibération n°1.5.2013 du 4 février 2013, le Conseil Municipal a déjà approuvé le projet de renforcement du réseau d'eau potable ainsi que l'enveloppe financière prévisionnelle et qu'il convient à présent d'approuver le projet pour les travaux d'eaux pluviales.

Il est également rappelé que les crédits correspondants au financement global des travaux étaient déjà inscrits aux budgets 2012 et que ces crédits seront reportés sur l'exercice 2013 dans le cadre des restes à réaliser.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal:

- 1) **APPROUVE** le projet d'Eaux Pluviales pour un montant total d'opération de 34 000,00€ T.T.C.
- 2) **AUTORISE** le Maire à lancer la consultation suivant le groupement de commandes
- 3) **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, à intervenir avec le SILA qui est désigné comme coordonnateur du groupement de commandes
- 4) **DESIGNE** Mr Bernard EMIN en qualité de Titulaire et Mr Alain BONAVENTURE en qualité de Suppléant afin de représenter la commune de VILLAZ à l'ouverture des plis du groupement de commandes, étant précisé que le conseil municipal a décidé de ne pas procédé au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT
- 5) **AUTORISE** le Maire à signer les marchés d'Eaux Pluviales et d'Eau Potable avec l'entreprise qui sera retenue

La délibération est **adoptée à l'unanimité** des membres présents et représentés.

8) **Travaux de réhabilitation des groupes scolaires 1 et 2 – Consultation des entreprises - Attribution des lots**

Il est rappelé que le Conseil Municipal a décidé de procéder à la réhabilitation des groupes scolaires 1 et 2. Pour ce faire, une consultation des entreprises a été organisée et une commission ad hoc s'est réunie une première fois le 24 janvier 2013. Après demande de

renseignements complémentaires pour plusieurs lots, analyse et vérification des offres, la commission s'est à nouveau réunie le 7 février 2013 et a retenu les entreprises ci-après désignées :

N° des lots	Intitulés	Entreprises retenues	Montants H.T. (hors options)
02	Démolition - Maçonnerie - Etanchéité	TRINDADE	133 669,82 €
03	Charpente - Ossature - Couverture - Zinguerie	MARTINOD	90 997,30 €
04	Menuiseries ext. aluminium - Volets roulants	PROJET ALU	62 154,00 €
05	Menuiseries bois - Agencement	ATRUX	124 695,74 €
07	Cloisons - Isolation - Plafonds - Faux plafonds	BATISOL	96 504,10 €
08	Carrelage - Faïence	MIGNOLA	26 701,07 €
09	Sols souples	LAPORTE	42 150,70 €
10	Peintures	EMP	48 000,00 €
11	Flocage	ROCHE	6 916,80 €
12	Chauffage - Sanitaire - Ventilation	BERNARDI	81 809,11 €
13	Electricité - Courants faibles	RCE	120 552,50 €
14	Aménagement des abords - VRD	COLAS	32 190,30 €

A ce stade de l'opération, le montant des travaux s'élève à 866 341,44 € H.T. étant précisé qu'il reste deux lots à attribuer : désamiantage et serrurerie.

Il est précisé que le choix des options devra faire l'objet d'une discussion au sein du conseil municipal et que celles-ci seront notifiées aux entreprises ultérieurement.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** le montant provisoire des travaux compte tenu de ce qui précède, **ATTRIBUE** les différents lots précités aux entreprises retenues (selon l'offre de base) et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants (MAPA).

10) Vote des subventions aux associations – Année 2013

Comme chaque année, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les demandes de subventions accordées aux associations.

Après instruction des demandes, la Commission « Relations Associations, Jeunesse, Culture, Gestion des équipements publics », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'accorder pour l'année 2013 les subventions ci-après pour un montant total de 34 954 € :

Associations	Subventions 2013
Bien Vivre à Villaz	100 €
Bibliothèque	3 000 €
Multi-média	1 000 €
Club des séniors	350 €
Balafon Savoyard	1 200 €
Crèche « les Renardeaux »	1 000 €
Chorale Prélude	400 €
Question pour un champion	100 €
Prisonniers de guerre	80 €
Prévention routière	80 €
Souvenir français	80 €
Mutuelle personnel communal	234 €

Amicale du Parmelan (Sapeurs pompiers)	300 €
USEP	100 €
Danse et culture	200 €
FJEP	3 850 €
Tennis club	2 100 €
Association Sportive du Parmelan (foot)	4 000 €
Echo du Parmelan	1 850 €
Association des Parents d'Elèves	750 €
Association Ecole et Loisirs	2 500 €
Coopérative scolaire des Hamsters	11 680 €

11) Décisions prises par délégation en vertu de l'article L2122-22 – Information du Conseil Municipal

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de ses délégations :

- Décision n°1/2013 relative à la signature d'une convention avec la SPA pour l'accueil des chiens et des chats errants pour l'année 2013 pour un montant de 2 178.75 €.
- Décision n°2/2013 relative à la signature d'un contrat d'assistance générale pour l'informatique de l'école moyennant un prix annuel de 1 000 € H.T.
- Décision n°3/2013 relative à la signature d'un contrat « Mission sécurité » pour la crèche avec le laboratoire LIDAL GIE moyennant un prix de 441.50 € annuels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Le Maire,
Bernard EMIN